

NOTE D'INFORMATION

ENREGISTREMENT DES DEMANDES DE TITRES D'IDENTITE

Communes équipées d'un dispositif de recueil de données biométriques

Les administrés, quel que soit leur lieu de domicile, peuvent se rendre dans n'importe quelle commune de France équipée d'une station. La seule contrainte est que le retrait du passeport ou de la carte nationale d'identité ne pourra se faire que dans la commune où la demande aura été déposée.

Liste des communes équipées dans le Rhône :

Anse, Beaujeu, Belleville, Bron, Caluire-et-Cuire, Décines-Charpieu, Ecully, Givors, Gleizé, L'Arbresle, Lamure-sur-Azergues, le Bois d'Oingt, Limonest, Lyon, Meyzieu, Mornant, Neuville-sur-Saône, Oullins, Rillieux-la-Pape, Saint-Genis-Laval, St-Laurent-de-Chamousset, St-Priest, St-Symphorien-sur-Coise, Sainte-Foy-lès-Lyon, Tarare, Tassin-la-Demi-Lune, Thizy, Vaugneray, Vénissieux, Villeurbanne, Villefranche-sur-Saône et prochainement Amplepuis.

La Pré-demande en ligne :

Il est important d'effectuer une pré-demande de passeport ou de carte nationale d'identité en ligne sur le site

<https://ants.gouv.fr/>

Cette démarche gratuite permet la saisie préalable de toutes vos données (état civil et adresse) et constitue un gain de temps pour tous. Le document imprimé sera à apporter en mairie pour finaliser le dossier avec les pièces justificatives demandées et éventuellement le timbre fiscal qu'il vous est également possible d'acheter en ligne.



Pensez à prendre contact avec la Commune auprès de laquelle vous souhaitez déposer votre dossier, sur site Internet ou par téléphone, car votre accueil s'effectue le plus souvent sur rendez-vous uniquement.

Vous pouvez retrouver la liste des pièces justificatives à fournir en fonction de votre situation, ainsi que d'autres informations complémentaires sur le site :

<https://www.service-public.fr/>